Publié sur www.creuse.fr le 22/04/2025

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 023-222309627-20250422-CP2025077-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
---
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE
---

# DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 18 AVRIL 2025

| | |
|---|---|
| **DELIBERATION N°CP2025-04/4/15 DOSSIER N°6880** | DEMANDE DE PRISE EN CHARGE EN FAVEUR DES VOYAGES SCOLAIRES - SUBVENTIONS |

Etaient présents :
Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Armelle MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

## OBJET : DEMANDE DE PRISE EN CHARGE EN FAVEUR DES VOYAGES SCOLAIRES - SUBVENTIONS

♦♦♦♦♦♦♦♦

**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*
*VU la délibération du Conseil général du 13 décembre 2010 adoptant le règlement ;*
*VU la délibération CD2022-12/3/27 du 16 décembre 2022 modifiant le règlement ;*
*VU la délibération CD2024-07/3/9 du 12 juillet 2024, abrogeant le règlement des classes de découverte, d'initiation artistique et séjours à l'étranger initial du 13 décembre 2010 et adoptant un nouveau règlement ;*

*Publié sur www.creuse.fr le 22/04/2025*

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 023-222309627-20250422-CP2025077-DE

*VU le budget de l'exercice,*
*VU le rapport CP2025-04/4/15 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'attribuer les subventions sollicitées au titre des classes de découverte, d'initiation artistique et voyages scolaires à l'étranger pour un montant maximum de **6 103,50 €** en faveur des écoles.

Le détail des demandes est joint en annexe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental au chapitre 65 articles 65748 Fonction 284.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
**Valérie SIMONET**

Signé électroniquement par : Patrice MORANCAIS
Date de signature : 22/04/2025
Qualité : Premier vice-président du Conseil Départemental